



Arts Plastiques Arts Vivants Audiovisuel Edition Musique  
Unis pour plus d'impact

Bruxelles, le 10 avril 2022

## **L'heure de tenir les promesses du côté politique !**

Le 30 septembre 2020, l'accord du Gouvernement fédéral s'engageait à : « réformer le statut social des artistes et à formuler des propositions précises, objectives et justes pour les artistes actuels et en devenir, qui valorisent l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation, publication et vente ».

Le temps de la concertation sectorielle (NL/FR) touche à sa fin, à l'issue de 19 réunions hebdomadaires dans le cadre du WITA (Working In The Arts) intégrant un groupe de travail technique (<https://workinginthearts.monopinion.belgium.be/pages/workinggroup>), ainsi qu'une plateforme participative en ligne (<https://workinginthearts.monopinion.belgium.be/processes>).

Une note de synthèse, définissant les contours d'une réforme adaptée aux réalités plurielles de nos disciplines, a été produite sous la supervision des cabinets de trois partis (PS, Vooruit et MR) qui ont encadré la concertation. La proposition ne reprend pas l'ensemble des revendications de chacune de nos fédérations prises individuellement. Mais les aménagements proposés par la note ont été concédés par toutes dans un souci d'avancée collective.

En créant **l'UPACT** dans une volonté d'interdisciplinarité, nous avons pu faire le constat que ce qui est adapté pour une plasticienne ne l'est pas spécialement pour un illustrateur, ce qui convient à un cinéaste n'est pas toujours optimal pour une musicienne ou une technicienne. Les réalités en début de carrière ne sont pas celles qui s'imposent aux plus de cinquante ans. Tout en tenant compte de ces différences, le niveau de protection sociale se doit d'être équivalent pour toutes et tous les travailleur·euse·s des arts. C'est dans cette logique de collégialité que nous avons patiemment débattu des articulations concrètes au projet de conception d'un « statut » digne de ce nom auquel nous avons été conviés par les politiques.

Nous avons accueilli la proposition en précisant clairement qu'elle devait être appréhendée comme un ensemble de mesures corrélées les unes aux autres, et que chaque articulation avait sa raison d'être en lien avec toutes les autres. Et que nous ne soutenons la note qu'avec la garantie que l'édifice patiemment conçu par de nombreuses semaines d'échanges nourris ne soit pas démantelé par des arbitrages partisans.

Donner un statut aux travailleurs de la culture (qui produisent 5% du PIB du pays) est donc juste une question de volonté, ce n'est même pas une question fondamentale de budget. Pour rappel, le régime de protection des travailleur·euse·s des arts qui est le garant d'une liberté créatrice de l'ensemble du secteur, n'a qu'un coût marginal pour la collectivité. Dans la déclaration d'intention du gouvernement, l'enveloppe consacrée à la réforme du régime a été chiffrée à 75 millions d'euros. Soit l'équivalent de 0,75 % des dépenses chômage pour les prestations dans le régime des travailleurs salariés.

Aujourd'hui nous apprenons que les négociations politiques visant à faire aboutir ce projet de réforme sont mises en pause suite à des blocages émanant de certains partis (voir A. LALLEMAND, *Statut d'artiste: "La droite se crispe, la négociation est mise sur pause"* - Le Soir, 10/04/22 : <https://www.lesoir.be/435345/article/2022-04-10/statut-dartiste-la-droite-se-crispe-la-nego-ciation-est-mise-sur-pause>)

Si ces partis remettent en question l'équilibre indispensable de la réforme, et l'interdépendance de ses articulations fondamentales, ils oeuvreront à convertir une promesse de protection sociale, patiemment élaborée depuis plus d'un an au sein du WITA, en machine à exclure certaines catégories de travailleur.euse.s. Et ce en dépit des promesses gouvernementales du 30 septembre 2020 ! A ces partis, nous rappelons que si la réforme est nécessaire, nous nous y opposerons si elle se retourne contre ses bénéficiaires supposés !

[info@upact.be](mailto:info@upact.be) - [www.upact.be](http://www.upact.be)

## UPAC-T

### Union de Professionnel·le·s des Arts et de la Création — Travailleur·euse

**ABDIL** — Auteur·trice·s de la Bande Dessinée et de l'Illustration Réuni·e·s | **AIRES LIBRES** — Fédération des Arts forains, du Cirque et de la Rue | **AMBITUS** — Fédération des ensembles belges indépendants des musiques classiques | **ARRF** — Association des Réalisateur·e·s et Réalisatrice·s Francophones | **ARTISTS UNITED** | **CTEJ** — Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse | **FACIR** — Fédérations des Auteur·rice·s, Compositeur·rice·s et Interprètes Réuni·e·s | **FAP** — Fédération des Arts Plastiques | **FBMU** — Fédération des Bookers et Managers Uni·e·s | **FDC** — Fédération des conteurs | **FBPH** — Fédération Belge des Professionnels de l'Humour | **FTA** — Fédération du Théâtre-Action | **HORS CHAMP** — association des métiers du cinéma et de l'audiovisuel | **M-COLLECTIF** — Marionnettes, théâtre d'objet et arts associés en FWB | **ProDiff Collectif** — Collectif belge des Métiers de Diffusion et Production en Arts de la Scène | **RAC** — Fédération du secteur de la création chorégraphique FWB | **UAS** — Union des Artistes du Spectacle